

Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir et opter pour le statut adapté au projet et à sa situation ▪ Conduire l'étude prévisionnelle du projet d'installation ▪ Vérifier la viabilité financière de la future entreprise ▪ Etablir le chiffre d'affaires prévisionnel et les charges, évaluer la rentabilité de l'entreprise ▪ Procéder aux télédéclarations sociales et fiscales obligatoires ▪ Créer administrativement l'entreprise par voie dématérialisée 	<p>1-QCM (15 questions)</p> <p>Les compétences acquises sont évaluées par un questionnaire à choix multiples (QCM) couvrant l'intégralité des compétences visées. Chaque QCM est composé de 15 questions, avec chacune 3 possibilités de réponse. Chaque question peut avoir jusqu'à 2 réponses exactes. Le point est attribué si toutes les bonnes réponses sont cochées (pas de demi-point ou de tiers de point).</p> <p>2- Etude de cas écrite</p> <p>A partir d'un cas pratique comprenant des données chiffrées d'une entreprise en création, le candidat effectue des calculs qui lui permettent d'arbitrer sur les options à retenir pour optimiser l'activité (fiscale, viabilité etc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les arbitrages rendus sont en adéquation avec l'activité de l'entreprise - le patrimoine personnel est protégé - cohérence des arbitrages juridiques, sociaux, fiscaux, économiques au regard du projet et de l'individu - les impacts (financiers, patrimoniaux, etc.) des choix sont maîtrisés - les critères de faisabilité du projet sont identifiés - la viabilité/non-viabilité de l'entreprise est établie objectivement - le calendrier et les pièces justificatives des déclarations par téléprocédure sont maîtrisés <ul style="list-style-type: none"> - justesse des calculs - pertinence de l'analyse - cohérence des arbitrages